

Regards Citoyens

5 ans de valorisation des institutions démocratiques

2009 - 2014



Regards Citoyens est une organisation collégiale et transpartisane créée en 2009 et entièrement animée par des bénévoles. Elle vise à utiliser un maximum de données publiques pour alimenter le débat politique tout en appliquant les principes de la gouvernance ouverte. Elle promeut l'Open Data et l'Open Gov en France et réalise des projets web ne produisant que des logiciels libres et des données publiques pour faire découvrir et valoriser les institutions démocratiques françaises auprès du plus grand nombre.

En quelques chiffres

- 5 000 € de budget annuel
- 10 administrateurs bénévoles et un peu plus de 30 membres participants
- 15 670 échanges de mails
- 6 565 tweets partagés à plus de 11 000 followers retweetés 360 fois par mois
- 1 000 reprises dans la presse web, papier, radio et télé
- 9 auditions à l'Assemblée nationale ou au Sénat
- 10 événements coorganisés
- des liens avec une quarantaine d'associations nationales et internationales
- la participation à une trentaine de conférences ou colloques nationaux et internationaux

NosDéputés.fr

Valorisation du travail parlementaire à l'Assemblée nationale

NosDeputes.fr/ - Septembre 2009

Projet fondateur de l'association, NosDéputés.fr propose une interface web permettant aux visiteurs de découvrir toute l'étendue du travail des députés à l'Assemblée nationale au travers de données parlementaires. Ces données permettent non seulement d'alimenter des outils de synthèse et de suivi de l'activité parlementaire (indicateurs quantitatifs, graphiques d'activité individuelle, nuages de mots clés, alertes e-mail. . .) mais également d'offrir une vue la plus exhaustive possible du détail des travaux des députés, et de permettre à quiconque de les commenter.

L'Assemblée nationale ne fournissant pas ces données à la réutilisation, le site est alimenté par des robots qui vont fouiller automatiquement toutes les 8 heures les sites de l'Assemblée et du Journal Officiel afin d'en extraire le maximum de données concernant l'activité des députés. Un contrôle humain de ces mises à jour est réalisé quotidiennement et des évolutions sont régulièrement apportées au site. Regards Citoyens est fréquemment sollicité par des députés ou leurs collaborateurs pour des questions ou des demandes de précision, correction ou ajout opérés aussitôt que possible par les bénévoles lorsqu'ils sont justifiés.

Réutilisation des données : remises à disposition de tous en intégralité en Open Data et sous la forme d'une API, les données produites dans le cadre de ce projet ont été réutilisées par de nombreux médias pour réaliser des portraits de députés ou des classements locaux et nationaux. Elles alimentent aussi les travaux de nombreux chercheurs (Sciences Po Paris, CRESPA, la Stockholm School of Economics, IEP Grenoble, . . .) et de nombreux citoyens ou militants.

En quelques chiffres

- 3,9 millions de visiteurs uniques depuis 2009
- 23 millions de pages vues depuis 2009
- 20 000 alertes e-mail de "veille parlementaire" envoyées par mois
- 1,8 millions d'éléments parlementaires mis à disposition



NosDéPUTÉS.FR

OBSERVATOIRE CITOYEN DE L'ACTIVITÉ PARLEMENTAIRE



Les Députés

Les Dossiers

Les Citoyens

FAQ

Rechercher un député, une ville, un mo

Découvrez notre nouvelle initiative « La Fabrique de la Loi »

Bienvenue sur NosDéputés.fr

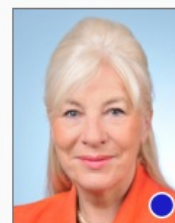
NosDéputés.fr est un site qui cherche à mettre en valeur l'activité parlementaire des députés de l'Assemblée nationale Française. En synthétisant les différentes activités législatives et de contrôle du gouvernement des élus de la nation, ce site essaie de donner aux citoyens de nouveaux outils pour comprendre et analyser le travail de leurs représentants.

Conçu comme une plateforme de médiation entre citoyens et députés, le site propose à chacun de participer et de s'exprimer sur les débats parlementaires. Au travers de leurs commentaires, les utilisateurs sont invités à créer le débat en partageant leur expertise lorsque cela leur semble utile. Peut-être pourront-ils ainsi nourrir le travail de leurs élus ?

Vous pouvez consulter l'activité de leurs collègues du [Sénat](#) sur notre autre initiative [Nos Sénateurs](#).

Toute l'équipe du collectif [RegardsCitoyens.org](#).

La députée du jour



Nicole Ameline

Un autre député au hasard

Trouver son député



Pour retrouver votre député sur le site, vous pouvez saisir son nom.

Si vous ne le connaissez pas, indiquez votre code postal ou le nom de votre commune, et nous essaierons de le trouver pour vous :

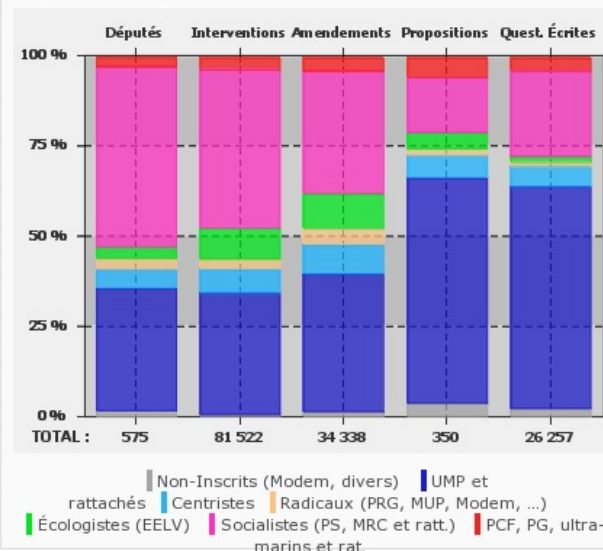
Trouver mon député

Exemples : patrick, 77840, saint-herblain, trois rivières, ...

En ce moment à l'Assemblée nationale

aide aidés allocation allocations familiales
amorçage anciens combattants animal
animaux apprenti apprentissage audiovisuel biodiversité
branche branche famille carte chirurgie civil
combattant communal compensation conjoint
conjoint survivant contrats aidés culturel djihadiste dotation délit
enseignants enveloppe EREA exposition échelon éducatif
fonds d'amorçage fusion guerre hadopi handicap hôpital
hôpitaux indice insertion interdiction Internet logement maison
maisons maisons de l'emploi menace militaire mineur
modulation des allocations municipal médecin médicament
mémoire naissance nation ONAC ordonnance outre-mer
patient patrimoine pauvreté PEDT pension police presse
prestation prime programmation militaire périscolaire
reconnaissance revalorisation RSA rythme SEGPA structures taxe
thérapeutique turquie universalité universelle vaccination

Activité parlementaire des 12 derniers mois



Les derniers commentaires

Projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2014 à 2019 - projet de loi de finances pour 2015 - Suite aux propos de Philippe Meunier le 30/10/2014, laïc a dit le 03/11/2014 :



Monsieur veut faire travailler les gens malades, où les forcer à payer une journée de travail pour leur maladie s'ils restent chez eux, comme s'ils étaient coupables de leur maladie... Quant aux 500 millions d'euros, encore des chiffres fantaisistes pour appuyer une certaine i...

Lire dans le contexte

La Fabrique de la Loi

Explorer l'évolution de la loi au parlement

LaFabriqueDeLaLoi.fr/ - Mai 2014

Réalisé conjointement avec le médialab et le CEE de Sciences Po Paris et le studio italien Density Design à l'occasion d'un financement PICRI de la région Île de France, ce projet a permis de réaliser un outil web permettant d'explorer la procédure parlementaire pour près de 300 projets ou propositions de loi promulgués depuis 2010. Outre la possibilité de visualiser dans le temps les et comparer le degré de modification des textes par les parlementaires, la plateforme permet d'étudier pour chaque texte les différentes navettes parlementaires, de visualiser le détail de leurs modifications à chaque étape de la procédure, et d'analyser pour chacune d'entre elles les amendements et les interventions des parlementaires s'y étant investi.

S'inscrivant dans la mouvance internationale de l'Open Parliament, le projet a également donné lieu à deux conférences en 2012 et 2014 accueillant chacune à Sciences Po une centaine d'hacktivistes, chercheurs, officiels, journalistes, ministre et chercheurs venus du monde entier partager leurs expériences autour de l'ouverture, la transparence et la réutilisation de l'information parlementaire.

En quelques chiffres

- 293 textes décortiqués et visualisés
- 40 000 amendements explorables
- 14 développeurs de 3 pays différents
- 50 conférenciers venus de 30 pays



Explorer les textes promulgués depuis 2010

Vue chronologique ▾

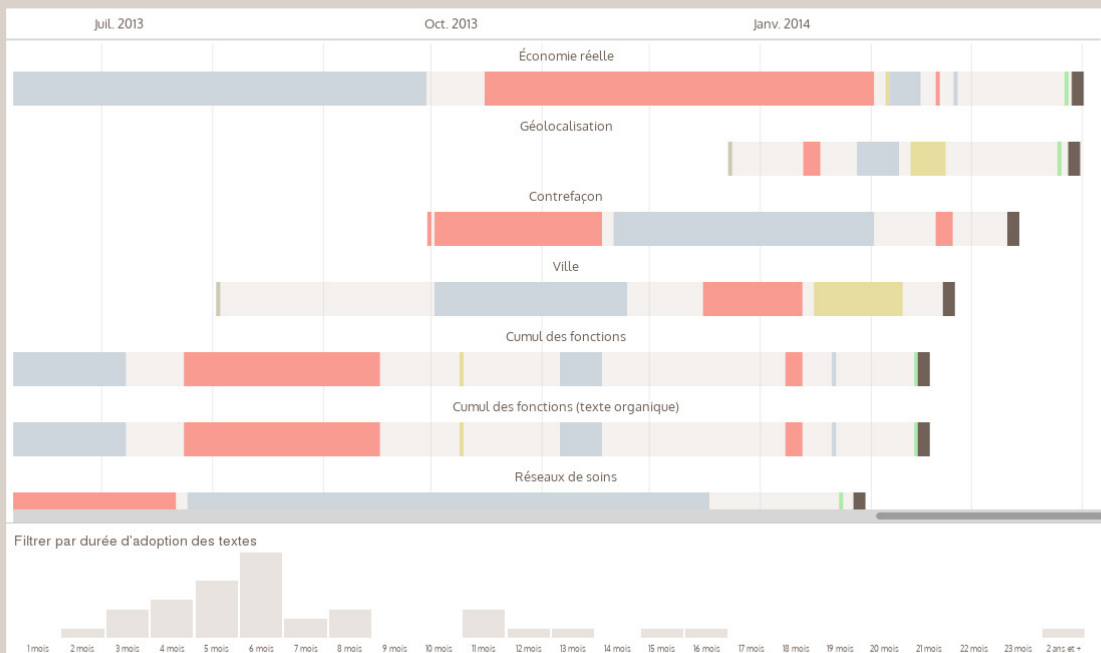
Trié par date ▾

Plus de 50 amendements ▾

Étudié en 2013 ▾

Tous les thèmes ▾

Zoom



NAVETTES

Chaque ligne représente la chronologie des débats sur un projet ou une proposition de loi. La couleur indique l'institution en charge du texte à un instant donné (Assemblée en bleu, Sénat en rouge...). Cliquez sur un texte pour en consulter le résumé et en explorer les articles.

Cliquez sur le bouton ci-dessus pour voir un tutoriel interactif de cette visualisation.

À PROPOS

BLOG

OPENDATA

SIGNALER UN BUG

MENTIONS LÉGALES

CONTACT



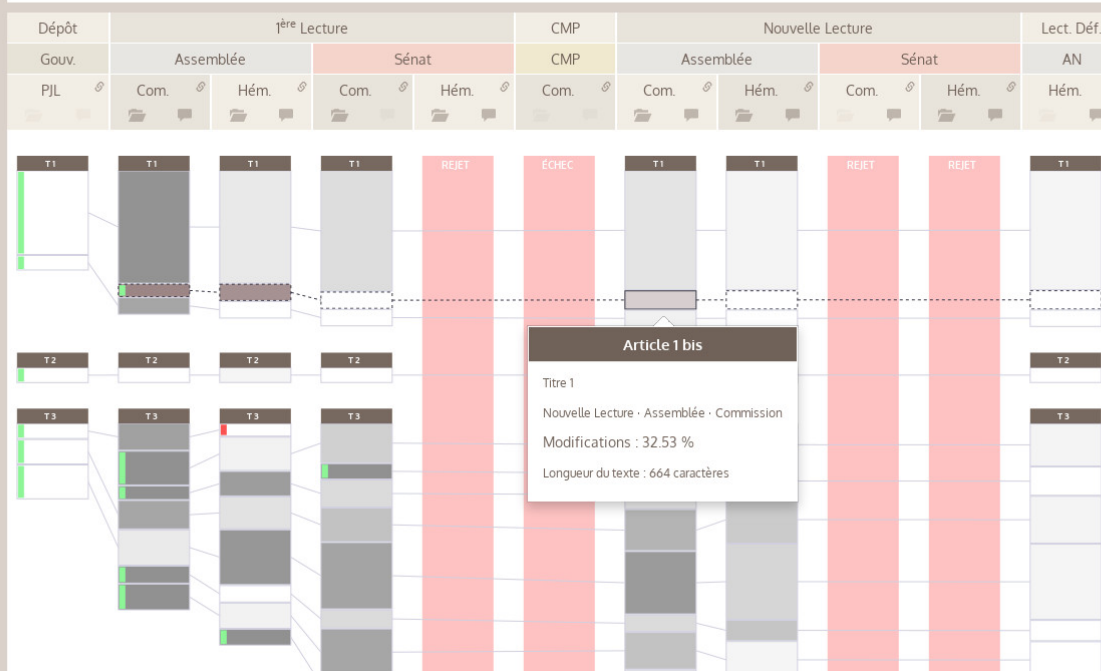
Projet de loi relatif à la transparence de la vie publique

Dossier Sénat
 Dossier Assemblée

Loi sur Légifrance
 Open Data / Git

< Voir la chronologie du texte

Vue alignée ▾



Article 1 bis

Titre 1 : Obligation de rechercher un reprenneur en cas de projet de fermeture d'un établissement

Nouvelle Lecture - Assemblée - Commission

Explorer les amendements

- I. - L'article L. 1233-90-1 du code du travail est abrogé.
- II. - Au début de l'intitulé de la sous-section 5 de la section 6 du chapitre III du titre III du livre II de la première partie du même code, les mots : "Reprise de site et" sont supprimés.
- III. - Au second alinéa de l'article L. 2325-37 du même code, la référence : "l'article L. 1233-90-1" est remplacée par la référence : "la section 4 bis du chapitre III du titre III du livre II de la première partie".
- IV. - Après le 5° de l'article 4 de l'ordonnance n° 2005-722 du 29 juin 2005 relative à la Banque publique d'investissement, il est inséré un 6° ainsi rédigé :
- "6° Le produit de la pénalité mentionnée à l'article L. 773-1 du code de commerce."

À PROPOS

BLOG

OPENDATA

SIGNALER UN BUG

MENTIONS LÉGALES

CONTACT

NosSénateurs.fr

Valorisation du travail parlementaire au Sénat

NosSénateurs.fr/ - Septembre 2011

Lancé en septembre 2011 à l'occasion des élections sénatoriales, NosSénateurs.fr reprend les principes et logiciels que NosDéputés.fr appliqué au Sénat pour offrir les mêmes outils de synthèse, de suivi et d'ouverture aux commentaires de l'activité parlementaire des sénateurs.

Des robots ont été développés pour extraire du site officiel du Sénat toutes les interventions, tous les amendements, toutes les questions écrites et tous les rapports sénatoriaux afin d'alimenter quotidiennement la base de données qui rassemble ces informations depuis 2004. Le Sénat s'étant lancé dans l'Open Data en ouvrant progressivement ses bases de documents parlementaires depuis l'automne 2013, des modifications sont en préparation sur NosSénateurs.fr pour pouvoir utiliser de manière plus systématique les services de data.senat.fr.

En quelques chiffres

- 130 000 visiteurs uniques par an
- 1,3 millions d'interventions
- 85 000 amendements
- 60 000 questions écrites



NOS SÉNATEURS.FR

OBSERVATOIRE CITOYEN DE L'ACTIVITÉ PARLEMENTAIRE



Les Sénateurs

Les Dossiers

Les Citoyens

FAQ

Rechercher un sénateur, une ville, un r

Bienvenue sur NosSénateurs.fr

NosSénateurs.fr est un site qui cherche à mettre en valeur l'activité parlementaire des membres du Sénat Français.

En synthétisant les différentes activités législatives et de contrôle du gouvernement des élus de la nation, ce site essaie de donner aux citoyens de nouveaux outils pour comprendre et analyser le travail de leurs représentants.

Conçu comme une plateforme de médiation entre citoyens et sénateurs, le site propose à chacun de participer et de s'exprimer sur les débats parlementaires. Au travers de leurs commentaires, les utilisateurs sont invités à créer le débat en partageant leur expertise lorsque cela leur semble utile. Peut-être pourront-ils ainsi nourrir le travail de leurs élus ?

Toute l'équipe du collectif RegardsCitoyens.org .

La sénatrice du jour


Corinne Bouchoux

Un autre sénateur au hasard

Trouver son sénateur



Pour retrouver votre sénateur sur le site, vous pouvez saisir son nom.

Si vous ne le connaissez pas, indiquez votre code postal ou le nom de votre commune, et nous essaierons de le trouver pour vous :

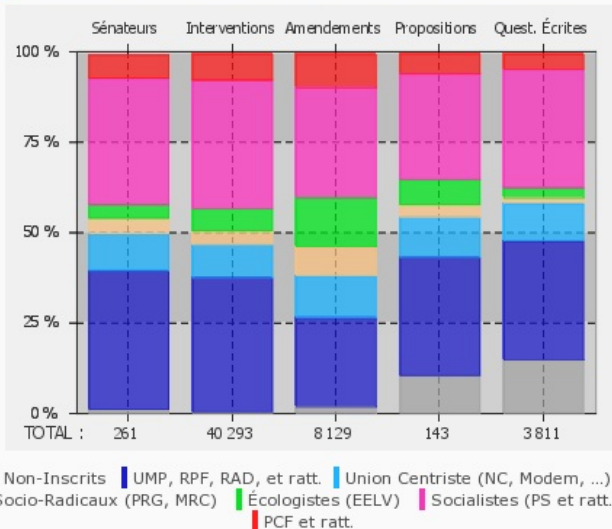
Trouver mon sénateur

Exemples : patrick, 77840, saint-herblain, trois rivières, ...

En ce moment au Sénat

AAH accident accueil accoss actionnaires alsace AME
amiante autoroutes autoroutière avez-vous BCE bnf bureau
CADES CAF campagne canada CCI chaîne chemin chinols CICE
cinquième cnav combattant crèche destitution DGF
droit d'option démographique
désamiantage d'impôt ecomouv écotaxe États-unis
FNSA fusion habilitation hypothèse
infrastructure institut intercommunalité
internet Île-de-france jeux juridictions libre-échange lourds
l'accord l'alsace l'amiante l'europe
l'intercommunalité l'internet mer modulation passager
PIB poids privatisation prévision revalorisation RSA ruraux
régionaux simplification solde sous-représentation
structurel subvention suffrage taille terrorisme tourisme
train trajectoire transporteurs transposition vingt-quatre

Activité parlementaire des 12 derniers mois



Les derniers commentaires

À propos d'une question de Claire-Lise Campion le 27/12/2012, Vincent Nouvel (Agent PTT) a dit le 17/10/2014 :



Madame la Sénatrice, MERCI. Nous avons rencontrés et sollicités de nombreux parlementaires qui ont pris position en notre faveur par le biais de questions écrites ou orales, sensibilisés par la situation ubuesque qui nous est imposée et les réponses hasardeuses qui y sont ap...

Lire dans le contexte

NosFinancesLocales.fr

Cartographie des finances des communes françaises depuis 2000

NosFinancesLocales.fr/ - Février 2014

Lancé à l'occasion des élections municipales 2014, NosFinancesLocales.fr vise à offrir à l'ensemble des citoyens un regard historique sur les données comptables des communes françaises entre 2000 et 2012. 12 indicateurs financiers sont cartographiés sur l'ensemble des communes métropolitaines. Sélectionner ou rechercher des communes permet de visualiser l'évolution historique des indicateurs et de comparer avec la moyenne nationale ou d'autres communes.

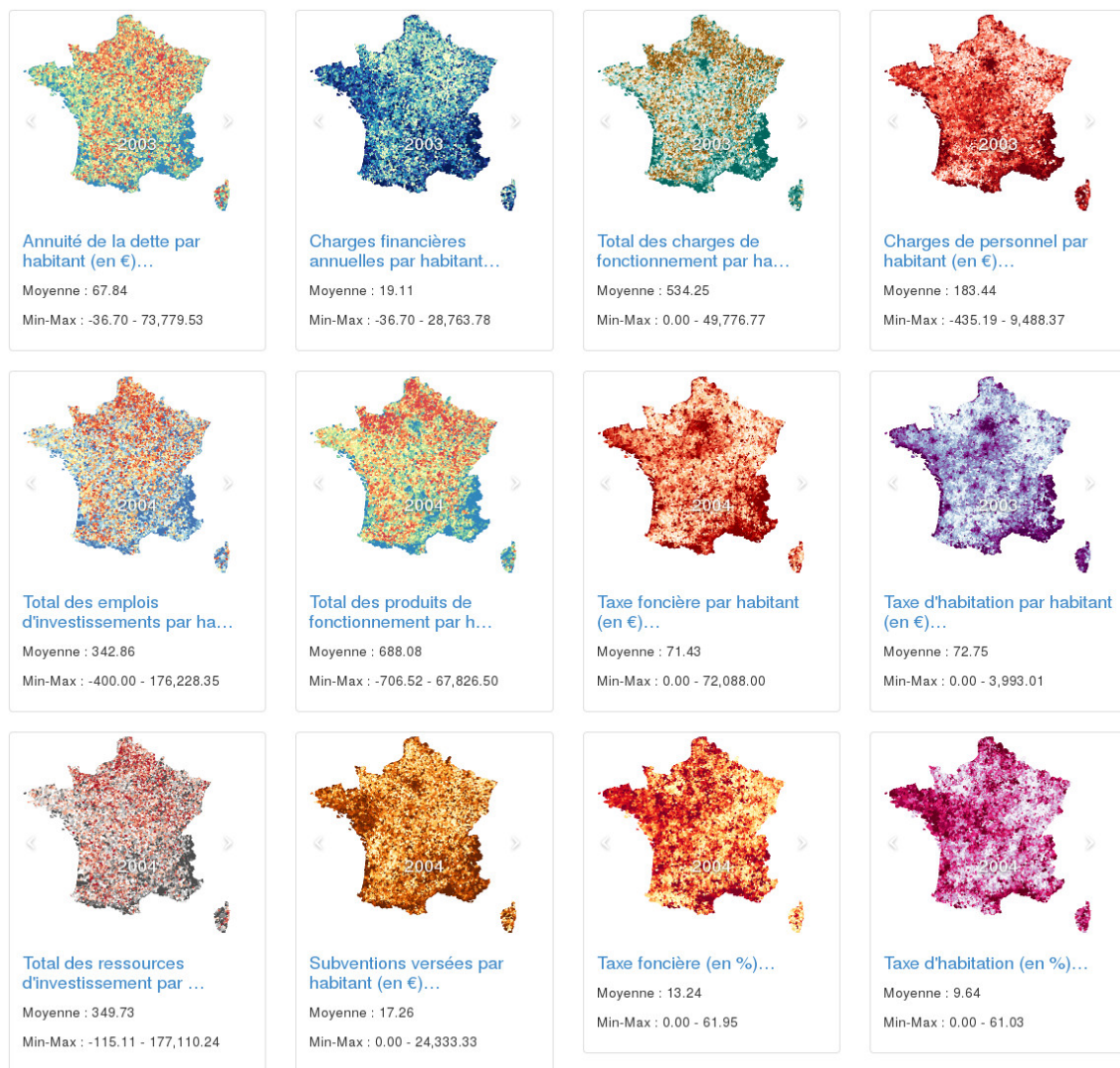
En parallèle du site, Regards Citoyens met à disposition en libre réutilisation Open Data 60 indicateurs financiers produits par le Ministère de l'économie et des finances pour l'ensemble des 36 000 communes françaises, des intercommunalités, des départements et des régions.

En quelques chiffres

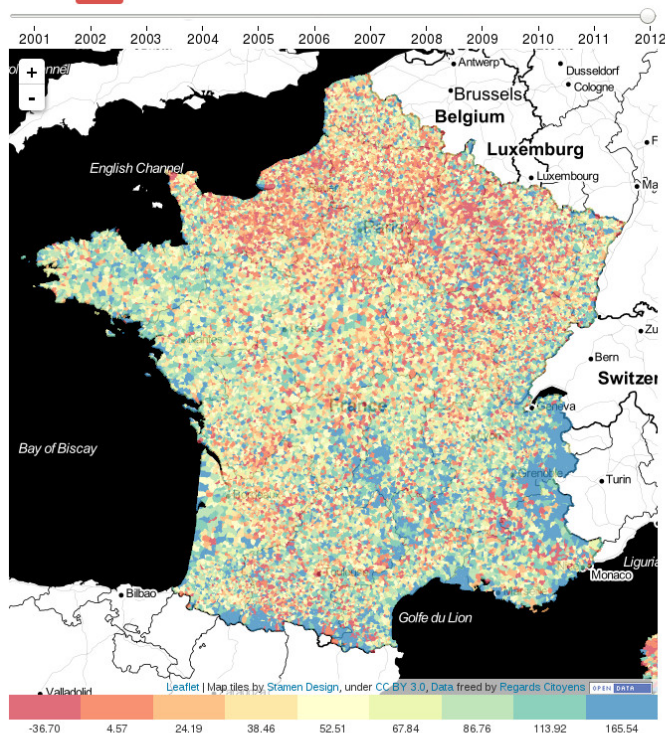
- 40 000 visiteurs uniques depuis le lancement
- 800 milliards de budget visualisés
- 36 000 communes sur 13 ans
- 60 indicateurs financiers

NosFinancesLocales.fr : les comptes de toutes les communes de France de 2000 à 2012 en carto

Données disponibles sur [NosDonnées.fr](#) en [OPEN DATA](#)



Année : **2012**



Rechercher une commune...

Info commune suivie

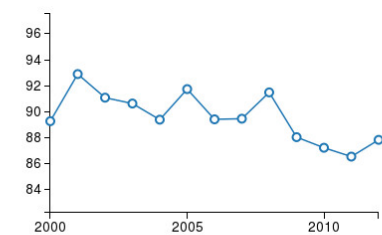
Commune : **BETTAINVILLERS (54)**

Année : **2012**

Annuité de la dette par habitant (en €) : **0.00**

Statistiques

FRANCE



NB : Les variables exprimées en euros sont en euros courants.

Opacité

Numérisons les lobbyistes

Le lobbying à partir des rapports parlementaires

regardscitoyens.org/etude-lobbying/ - Juillet 2010

Regards Citoyens s'est associé à Transparency International France pour tenter de lever un coin de voile sur le lobbying parlementaire. Si des registres des représentants d'intérêts ont vu le jour depuis 2009 sur les sites des assemblées, ils restent peu pratiqués : les données qu'ils recèlent sont largement incomplètes et informent peu sur l'activité réelle des lobbyistes. La collaboration s'intéresse donc à une information non exploitée jusqu'alors bien que publique : la liste des personnes auditionnées annexée à la fin de certains rapports parlementaires.

Avec l'aide de plus de 3 000 internautes, les données relatives aux organisations publiques ou privées écoutées par les parlementaires dans le cadre de la rédaction des rapports entre 2007 et 2010 ont été numérisées par crowdsourcing en une dizaine de jours. Redistribuées en Open Data et représentées sous la forme d'une visualisation, les données ainsi générées révèlent tout d'abord que 62% des rapports n'informaient pas sur les auditions réalisées, entraînant son obligation depuis au règlement de l'Assemblée. Une typologie des acteurs auditionnés en fonction des thèmes révèle par ailleurs une sous-représentation criante des femmes parmi les auditionnés, ainsi qu'une sur-représentation du secteur public de manière générale, et du secteur privé sur certains thèmes comme la culture ou Internet.

En quelques chiffres

- 3 214 internautes participants
- 1 174 rapports épluchés
- 15 000 auditions visualisées
- 5 000 organisations identifiées

Visualisation

Analyse des données

Démarche et enjeux

Méthodologie

Typologie

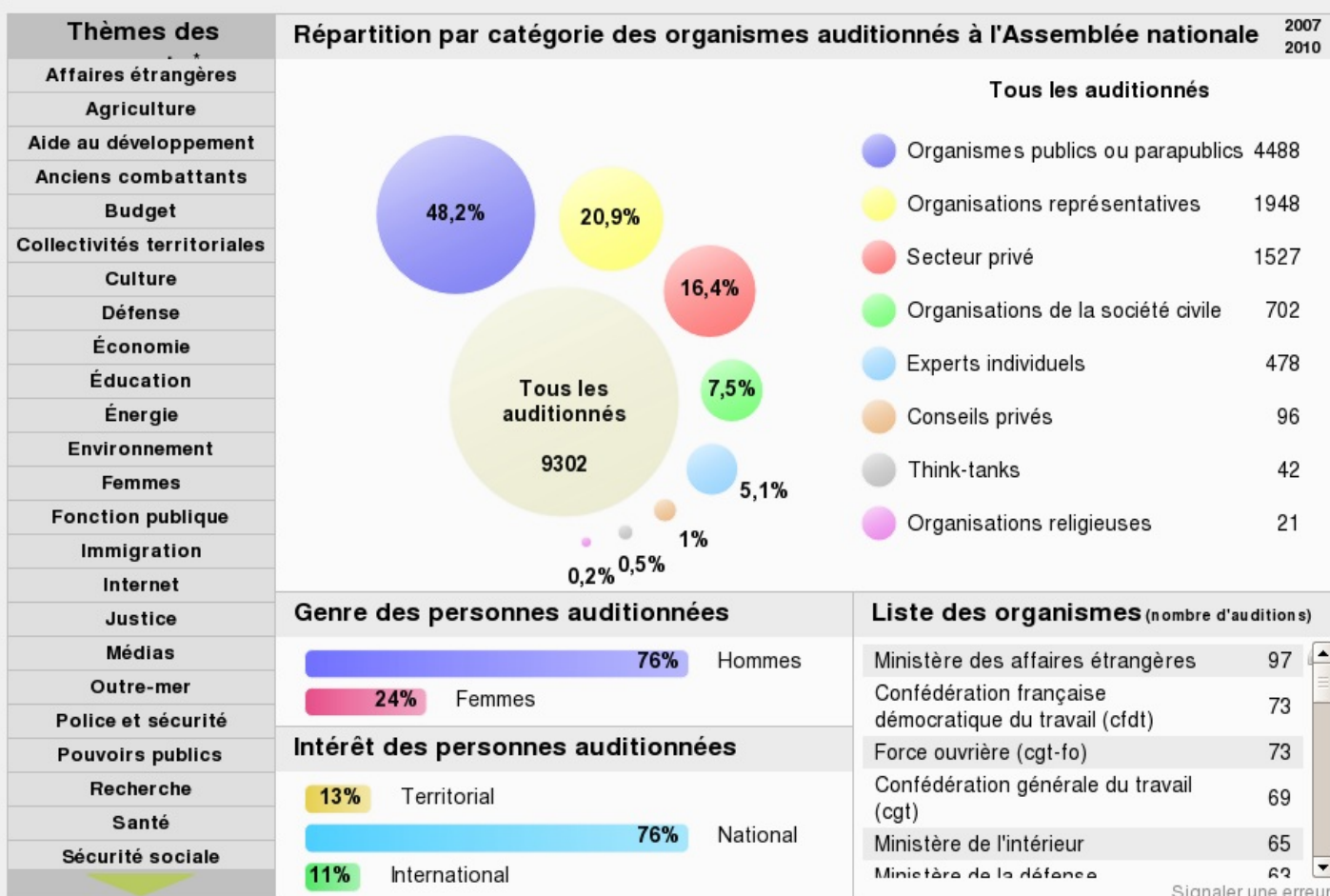
Crédits

Le lobbying fait beaucoup parler, mais qu'en sait-on réellement ? Y a-t-il ou non une volonté de pluralisme dans les arguments écoutés ? Le lobbying visant à influencer les décisions publiques, mérite d'être mieux documenté et analysé pour faire avancer son débat. Une plus grande transparence et un cadre adapté aux relations entre les parlementaires et les acteurs rencontrés doivent être recherchés dès lors qu'un mandat électif est un contrat passé avec les Français, exercé sur fonds publics.

Transparence International France et Regards Citoyens ont convenu en juillet 2010 d'un partenariat original, pour livrer ensemble au débat public et aux Français, des informations nouvelles sur les rencontres connues entre députés et acteurs publics et privés. Si ces informations sont toutes publiques, elles sont présentées ici de façon inédite afin d'être accessibles à tous. Elles ont vocation à être affinées, dans un processus collaboratif, avec le concours souhaité de toutes les personnes intéressées par le fonctionnement de la vie publique.

1 174 rapports parlementaires ont été passés en revue grâce à l'aide de plus de 3 000 internautes. Entre juillet 2007 et juillet 2010, 9 300 auditions, de près de 5000 organismes, représentés par plus de 16 000 personnes, ont été recensées. D'emblée on le voit, les chiffres sont très éloignés des quelques 120 représentants d'intérêt inscrits en mars 2011 au [registre officiel de l'Assemblée nationale](#) !

Néanmoins, des listes d'auditions n'ont pu être trouvées que dans 38% des rapports produits en trois ans. Cette étude, malgré ses aspects inédits, ne révèle encore qu'une partie émergée de l'iceberg des nombreuses formes et voies que prend le lobbying à l'Assemblée nationale. Les sujets en débat public sont souvent complexes, parfois techniques et nécessitent de confronter une pluralité de points de vue. Le Parlement doit adopter des mesures pour que les rencontres entre parlementaires et société, comme les arguments, soient simplement connus.



* : La qualification des thèmes retenue est celle élaborée par l'Assemblée nationale sur ses rapports

[Comparer ces données avec les organisations enregistrées au registre de l'Assemblée](#)

Étude d'application des pénalités visant les députés

Les députés s'appliquent-ils les sanctions qu'ils ont votées ?

nosdeputes.fr/confiseurs/ - Janvier et juillet 2010, août 2011

En 2009, les députés votent avec la réforme du règlement le principe de sanctions financières pour les parlementaires qui seraient trop souvent absents en réunion de commission le mercredi matin. Cette mesure est censée améliorer l'assiduité des députés en commission. Afin d'évaluer l'effectivité de cette mesure et son impact sur le travail en commission, Regards Citoyens a exploité les données de NosDéputés.fr et contacté individuellement les parlementaires pour évaluer les sanctions susceptibles d'être encourues par les députés absents et mieux comprendre comment étaient appliquées cette règle ainsi que celle, plus ancienne, relatives à la présence des parlementaires lors des votes solennels.

Ces travaux ont révélé que l'Assemblée nationale n'avait pas mis en application les sanctions en octobre 2009 comme le prévoyait le règlement mais seulement quelques mois plus tard, suite à la publication de notre première étude sur la question. Révélatrices de pratiques discrétionnaires et parfois non règlementaires quant à l'usage des excuses, les études montrent également que la réforme et la publication des sanctions ont eu un impact positif sur l'assiduité des parlementaires en commission. Concernant les sanctions liées aux scrutins solennels, pourtant inscrites au règlement depuis des décennies, nos travaux révèlent qu'elles n'auraient jamais été appliquées alors qu'elles auraient pu concerner une cinquantaine de députés en 2010 et 2011.

En quelques chiffres

- 153 députés sanctionnables entre décembre 2009 et juin 2011
- 2 017 relevés de présence en commission analysés
- 137 832 € d'économie réalisée en 2 ans en appliquant les sanctions
- 200 000 € d'économie réalisable par an en appliquant toutes les sanctions

Étude d'application du règlement relatif à la présence des députés
Session 2010 – 2011

(publication : août 2011)

Regards Citoyens tient à rappeler que cette étude ne constitue pas un « classement des absentéistes de l'Assemblée nationale ». Notre collectif cherche simplement à révéaler le travail de transparence démocratique qui devrait normalement incomber à l'Assemblée nationale.

La liste des députés sanctionnables pour absences le mercredi matin en commission est fournie en annexe de ce rapport pour accédliter les propos développés. La reconstruction de ces données démocratiques a nécessité 5 semaines de travail. Plus de 500 mails ont été échangés avec les députés à partir du 5 juillet pour retracer leur agenda parlementaire et tenter de prendre en compte un maximum d'excuses reconnues valables par le règlement. Malgré ces efforts, certains députés n'ont souhaité réagir qu'après la publication de notre étude, nous la mettons donc naturellement à jour au fur et à mesure en veillant à vérifier les informations communiquées. Les montants totaux ci-dessous sont donc susceptibles de changements.

Nous tenons également à rappeler que les dispositions dont nous étudions les aspects positifs comme négatifs sont définies par le règlement de l'Assemblée que la majorité des sanctionnés ont eux-mêmes voté le 27 mai 2009 (voir la liste des votants et le consensus qui émergeait lors des discussions sur les sanctions...).

Comme l'an passé, Regards Citoyens, a mené une étude à partir des données de NosDéputés.fr visant à évaluer les impacts, positifs comme négatifs, de l'application des sanctions encourues par les députés ne participant pas suffisamment aux travaux de l'Assemblée nationale, notamment aux réunions des commissions. Le règlement impose en effet avec ses articles 42 et 159 des sanctions financières sur l'indemnité de fonction des députés manifestant des absences répétées aux réunions de leur commission permanente le mercredi matin ou aux scrutins solennels en hémicycle.

La somme de ces sanctions représenterait 157 268,32 € d'économie possible pour l'Assemblée sur la session 2010 – 2011 :

- 84 846,79 € correspondant aux sanctions, appliquées par l'Assemblée nationale, dont seraient passibles 95 députés pour leurs absences répétées le mercredi matin en commission (art. 42). Les députés sanctionnés encouruent une perte de 355,01 € à 4 615,10 €.
- 72 421,53 € de sanctions visant 17 députés pour participation insuffisante aux scrutins solennels en hémicycle (art. 159). Ces sanctions ne sont pas appliquées par l'Assemblée d'après nos informations.

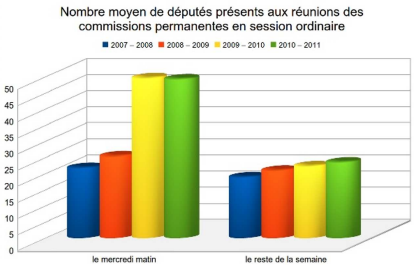
Les députés sont parfois plus prompts à réagir auprès des médias qu'auprès des citoyens. Certains députés nous ont ainsi fait part, après la publication de cette étude, d'excuses acceptées par leur commission. Nous intégrons naturellement ces éléments à notre étude progressivement. Les montants totaux ci-dessous sont donc susceptibles de changements.

Sommaire :

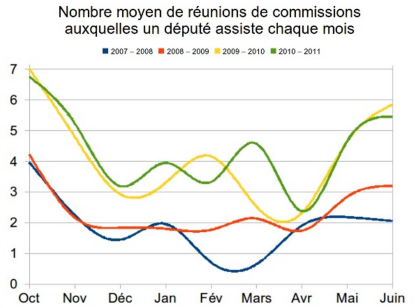
- Les députés plus assidus en commission
- Médiatisation des députés sanctionnés : un impact positif sur leur présence
- Des sanctions financières à moitié appliquées
- Les députés pas tous égaux devant les sanctions
- Des excuses appliquées de manière discrétionnaire
- Certains députés ne viennent en commission que pour pointer
- Application des sanctions : un vrai problème de transparence
- Annexes
 - Sanctions financières relatives à la présence en commission
 - Le règlement
 - La liste des députés
 - Sanctions financières relatives à la participation aux scrutins solennels

Les députés plus assidus en commission

Le premier enseignement de cette étude est une confirmation de la tendance qui se dessinait à la période 2009 - 2010. Le nouveau règlement adopté en mai 2009 visant notamment à renforcer le poids des commissions, et avait donc été doté de ces sanctions financières relatives à la présence en commission le mercredi matin. Le résultat s'annonce positif puisque la présence des députés en commission a augmenté de manière générale, non seulement fortement le mercredi matin, mais également les autres jours de la semaine. Comme on peut le voir sur le graphique présenté ci-dessous, le nombre moyen de députés présents le mercredi a ainsi doublé entre 2007 et 2011 pendant d'environ 23 participants lors de la première session à 49 pour la session 2010 - 2011. Le reste de la semaine, la présence des députés a augmenté de 15 % ; ces réunions accueillent désormais 23 députés en moyenne contre 19 en début de législature.



De la même façon, le nombre moyen de réunions de commissions auxquelles assiste un député a augmenté radicalement depuis l'application du nouveau règlement. Alors qu'en début de législature les députés participaient en moyenne à 17 réunions de commission entre octobre et juin (session ordinaire), ils ont assisté cette année en moyenne à 40 réunions.



retour au sommaire

Médiatisation des députés sanctionnés : un impact positif sur leur présence

La publication l'an dernier de notre étude sur les sanctions avait créé un petit débat : rendre publique la liste des députés sanctionnés n'avait pas plu à tout le monde et, notamment pas la présidence de l'Assemblée. En nous intéressant d'ausi près à la présence des députés en commission, nous aurons « contribué » à alimenter l'antiparlementarisme ». Un an après cette publication, nous pouvons évaluer l'impact de la médiatisation des députés cités dans notre étude.



Les députés qui avaient eu l'occasion de commenter l'été passé notre étude se sont montrés dans l'ensemble plus assidus aux réunions de leurs commissions respectives le mercredi matin. Ainsi François-Xavier Villain, député le plus sanctionné l'année passée, n'écope plus que d'une seule sanction financière contre 6 l'an dernier. Quand à Jérôme Bignon, Yves Jegou, Marie-José Roig, ou David Douillet (député jusqu'en juillet), qui avaient profité d'une certaine visibilité médiatique en juillet 2009, aucun d'entre eux n'est à nouveau sanctionnable cette année. Plus largement, seuls 35 % des députés sanctionnables l'année dernière le sont à nouveau cette année.

retour au sommaire

Des sanctions financières à moitié appliquées

Si l'application des sanctions définies au nouvel article 42 du règlement sur la présence en commission a pu être vérifiée et confirmée par plusieurs députés et notamment la présidence de l'Assemblée, un autre mécanisme de sanctions financières existe depuis de nombreuses années sans jamais avoir été appliqué. Défini à l'article 159, celui-ci mesure la participation aux scrutins solennels en hémicycle et sanctionne les députés ayant participé à moins des deux tiers des scrutins.

Plus lourdes pour les députés, ces dispositions prévoient des retenues du tiers des indemnités de fonctions annuelles (4 260 €), voire des deux tiers. D'après notre étude, seule la sanction la plus légère serait encourue cette année par 17 députés, pour un total de 72 421 euros.

Il semble incompréhensible que la présidence de l'Assemblée, comme celles des législatures précédentes, ne se soient jamais préoccupées d'appliquer cet article pourtant simple, ou, si son inefficacité est reconnue, de le supprimer. Il est particulièrement surprenant qu'au sein même du Parlement, artisan de la législation, le propre règlement d'un hémicycle soit ainsi occulté.

retour au sommaire

Les députés pas tous égaux devant les sanctions

Le fait que les dispositions du règlement de l'Assemblée ne s'intéressent qu'au mercredi matin, combiné au rythme très inégal d'activité des différentes commissions semblent source d'une certaine inégalité entre députés. Alors que sur l'année, la moyenne des députés assis à environ 21 réunions de commissions le mercredi matin, une douzaine de députés sanctionnables sont au dessus de cette moyenne, en ayant parfois même assisté jusqu'à 28 de ces réunions.

De même, à niveau semblable d'implication dans le travail parlementaire, les députés sont parfois inégalement sanctionnés. C'est le cas par exemple d'Alain Bockuet (22 semaines de présence, 30 présences en commission), qui écope d'une lourde sanction, alors qu'à investissement parlementaire légèrement inférieur, Conchita Lacuey (17 semaines de présence, 23 présences en commission) n'est pas sanctionnée.

retour au sommaire

Des excuses appliquées de manière discrétionnaire

Alors que le règlement définit de manière très claire les excuses valables dans le cadre des sanctions (article 42-3), il semblerait que les présidences des commissions permanentes et de l'Assemblée traitent de manière particulièrement discrétionnaire ces excuses.



Plusieurs députés nous ont confirmé des absences dues à des implications dans des activités non-parlementaires, tout en nous apportant la preuve qu'ils n'avaient pas été sanctionnés financièrement par l'Assemblée. Participation à une mission commandée par l'Élysée, mission pour l'ONU, réunion avec un préfet, participation à des conseils d'administration, implication en circonscription, si toutes ces activités sont tout à fait importantes et légitimes, elles sortent toutefois du cadre clairement défini des excuses reconnues valables par le règlement. Pourtant, d'autres députés nous ont expliqué avoir réalisé des activités similaires sans se faire excuser pour autant. Comme l'avait révélé l'an dernier Le Point.fr au sujet des missions commandées par l'Élysée, le mécanisme de validation des excuses des députés par les différents services de l'Assemblée fonctionne bien de manière totalement discrétionnaire.

Loin de toute activité parlementaire, l'implication dans la campagne des cantonales de mars dernier est assez symbolique de l'acceptation électorale de ces excuses. Alors que plusieurs députés comme Odette Dunes ont été sanctionnés durant cette période pour s'être impliqués dans la campagne électorale, d'autres nous ont confirmé avoir été excusés sur la base des mêmes motifs. Un d'entre eux nous a même fait parvenir une copie d'un courrier du président Bernard Accoyer lui accordant cette excuse « à titre tout à fait exceptionnel » pour cet « empêchement insurmontable ».

retour au sommaire

Certains députés ne viennent en commission que pour pointer

Enfin, parmi les critiques nous ayant été remontées par certains députés, une récrimination a attiré notre attention. Comme cela avait déjà été imaginé par les auteurs de la disposition, il semblerait que certains députés ne viennent en commission le mercredi matin que pour signer et repartir aussitôt. Laurent Fabius, avait ainsi été « dénoncé » par l'un de ses collègues de la Commission de la Défense : il aurait signé la feuille de présence sans même être entré en commission comme l'avient rapporté certains médias en octobre dernier.

retour au sommaire

Application des sanctions : un vrai problème de transparence

Le président Bernard Accoyer a déjà confirmé implicitement les résultats de notre étude : il a en effet indiqué le 5 juillet 2011 au Nouvel Obs que 30 députés étaient sanctionnés en moyenne chaque mois. Nous obtenons pour notre part une moyenne de 21, ce qui laisse suggérer que nous aurions été plus généreux envers les députés sanctionnables que la présidence.

Selon nos deux études, ce sont 160 députés au total sur deux ans qui ont vu leurs indemnités réduites par ces sanctions. Il semblerait normal que les citoyens soient informés des pénalités prises à l'encontre de leurs représentants élus, dès lors que cet article avait été ajouté au règlement en vue de répondre aux critiques récurrentes d'un supposé absentéisme parlementaire.

Refusant de réaliser le travail de transparence nécessaire pour permettre l'évaluation de son fonctionnement, l'Assemblée ne publie aucune liste officielle des excuses acceptées ni des sanctions appliquées. Nous avons du en conséquence réaliser ce travail nous-mêmes à partir des informations disponibles publiquement (Journal Officiel, sites de l'Assemblée et des institutions parlementaires internationales) et en sollicitant individuellement les députés durant 4 semaines pour nous enquirent des excuses qu'ils avaient pu présenter.

Il est éssé surprenant que l'Assemblée refuse de communiquer les éléments permettant de réaliser un tel travail d'évaluation : une institution démocratique que le Parlement se doit d'être transparente sur l'application de son règlement ainsi que sur son fonctionnement notamment budgétaire.

retour au sommaire

Annexes

Sanctions financières relatives à la présence en commission

Pour réaliser cette étude sur les sanctions financières, nous avons compté les données de présence des députés en commission qui sont publiées tous les jours au Journal Officiel et que nous reproduisons sur NosDéputés.fr. À partir de ces informations, nous avons appliqué scrupuleusement les termes du règlement et calculé les absences mensuelles des députés absents le mercredi matin en comparant les présences des députés avec le nombre de réunions de leur commission respective. En ne retenant que les députés absents certains mois à plus de 2 réunions du mercredi matin durant la session ordinaire (octobre à juin), nous avons ainsi établi la liste des sanctions théoriques possibles.

Nous avons ensuite retiré de cette liste les députés exonérés de sanctions par le règlement du fait de leur fonction ou de leur circonscription. Afin de prendre compte des implications de chacun dans les organismes parlementaires internationaux, nous avons essayé de retracer ces activités à partir des différents sites et rapports de ces institutions et de la page dédiée par l'Assemblée à ces travaux.

Enfin, nous avons écié individuellement les 5 et 14 juillet à chacun des députés restant sanctionnables au regard de ces éléments, afin de les informer de notre travail et de leur permettre de nous remonter toute information relative aux excuses accessibles publiquement qui nous aurait échappé. Sur 144 députés contactés, 64 ont répondu à nos sollicitations, nous permettant suivant les cas de prendre compte d'éléments complémentaires ou simplement de confirmer les sanctions calculées. La très grande majorité de ces échanges avec les députés ou leurs collaborateurs se sont montrés des plus cordiaux.

retour au sommaire

Le règlement

Sanction individuelle d'un député pour chaque absence supplémentaire au delà de deux absences par mois dans sa commission permanente du mercredi matin (article 42-3 du règlement) et l'acceptation des députés :

- membres du Bureau de l'Assemblée, à l'exception des secrétaires ;
- présidents de groupes ;
- élus dans une circonscription située hors d'Europe.

Les députés ne sont pas soumis à ces sanctions s'ils ont une réunion au même moment dans :

- une des assemblées internationales ou européennes (APF, APCE, UEOP, UIP, AFM, APO, ...);
- une commission spéciale.

Enfin, le bureau de l'Assemblée nationale a décidé en début de session que les motifs suivants étaient également jugés valables :

- maladie, accident ou événement familial grave empêchant le parlementaire de se déplacer ;
- mission temporaire confiée par le gouvernement ;
- service militaire ;
- empêchement insurmontable.

Pour plus de détails, le président de la commission des affaires étrangères a précisé ces critères lors d'une intervention le 21 octobre 2009.

Les sanctions encourues sont calculées sur une base de 355,01 € par absence (au delà de la deuxième absence chaque mois). Cette somme correspond à 25 % de l'indemnité de fonction d'un député, qui s'élève à 1 420,03 €.

Cette règle est entrée en application en octobre 2009 puis repoussée à décembre après une annonce de la présidence.

retour au sommaire

Liste des députés

Les données représentées dans le tableau ci-dessous correspondant aux sanctions encourues par les députés pour absences en commission permanente le mercredi matin sont disponibles et réutilisables au format CSV dans le fichier joint ici.

Pour tirer sur un créneau, cliquez sur le titre de la colonne voulue.

Nom (Groupe)	Présences en commission le mercredi	Réunions de la commission le mercredi matin	Retenues sur indemnités	
Manuel Aeschlimann (UMP)	18	29	Erreur de notre part, ce député n'est pas sanctionnable *	Plus d'info
Sylvie Andrieux (SRC)	22	33	355 €	Plus d'info
Jean Auclair (UMP)	13	31	1775 €	Plus d'info
Patrick Balkany (UMP)	0	33	4615 € *	Plus d'info
Brigitte Barèges (UMP)	17	29	1065 €	Plus d'info
Jacques Bascou (SRC)	21	33	355 € *	Plus d'info
Christian Bataille (SRC)	25	33	710 €	Plus d'info
Jean-Yves Bessalat (UMP)	2	24	1775 € *	Plus d'info
Jean-Louis Bianco (SRC)	18	33	355 €	Plus d'info
Martine Billard (GDR)	14	24	355 €	Plus d'info

* : le/la député(e) nous a contacté ou informé par voie de presse après la publication de cette étude pour nous signaler la présentation à l'Assemblée d'excuses complémentaires pour ses absences.

Jean Glavary a souhaité s'exprimer sur les dispositions de sanctions financières mis en place par l'Assemblée nationale au cours de nos échanges par email. Avec son accord, nous mettons à disposition de nos lecteurs son message afin que chacun puisse en prendre connaissance : Consulter la correspondance avec Jean Glavary.

retour au sommaire

Sanctions financières relatives à la participation aux scrutins solennels

- 17 députés sanctionnables encouruent une perte individuelle de 4 260,09 € pour avoir participé à moins de 38 scrutins solennels sur 58.
- La somme de ces sanctions représenterait 72 421,53 € d'économies pour l'Assemblée

L'article 159 du règlement prévoit une retenue sur indemnité pour les députés qui ne prennent pas suffisamment part aux scrutins solennels.

- Si un député n'assiste pas à au moins 2/3 des scrutins solennels, il perd alors 1/3 de ses indemnités de fonction sur la session parlementaire ordinaire, soit 4 260,09 €.
- Si le député assiste à moins de la moitié de ces scrutins, 2/3 de ses indemnités de fonction sur la session parlementaire ordinaire lui sont alors retrés soit 8 520,18 €.

L'indemnité de fonction d'un député s'élève à 1 420,03 € par mois. La session parlementaire ordinaire se déroule du 1er octobre au 30 juin (9 mois).

Les députés absents peuvent se faire représenter par un collègue via une délégation de vote ou se faire excuser. Selon nos informations, le mécanisme d'excuses n'est pas utilisé. Ces excuses ne sont dans tous les cas pas publicisées.

Cette règle existait avant octobre 2009, date d'application du nouveau règlement, mais elle n'a selon nos informations jamais été appliquée.

Les données nous ayant permis d'évaluer l'application de cette sanction sont disponibles et réutilisables au format CSV dans le fichier joint ici.

retour au sommaire

Numérisons les déclarations d'intérêts des parlementaires

Les déclarations manuscrites des parlementaires en Open Data

regardscitoyens.org/interets-des-elus/ - Juillet 2014

François Hollande a voulu suite à la démission de Jérôme Cahuzac que soit votée une loi sur la transparence de la vie publique. Regards Citoyens a été auditionné [par l'exécutif](#) comme [par les parlementaires](#) et a suivi l'intégralité des débats parlementaires depuis les tribunes du Parlement en les relayant sur les réseaux de micro blogging comme Twitter. Une fois la loi promulguée, l'association a voulu suivre son application et notamment l'une des dispositions pour laquelle elle a beaucoup milité : l'accès en Open Data aux déclarations d'intérêts des parlementaires.

La publication des déclarations d'intérêts n'a que partiellement respecté cet impératif d'Open Data : les déclarations ayant été remplies à la main n'ont été mises à disposition que sous la forme de scans inexploitable de ces documents manuscrits. Avec l'aide de plus de 8 000 citoyens, l'association a pu numériser par crowdsourcing les quelques 12 sections des déclarations de plus de 900 parlementaires afin de les republier en Open Data pour permettre leur analyse globale et non plus seulement individualisée. La Haute Autorité pour la Transparence a annoncé depuis travailler à la mise à disposition de formulaires numériques auprès des parlementaires pour pallier ce travers à l'avenir.

Les données produites ont été réutilisées par de nombreux médias dont Le Monde, Rue89 ou Médiapart. Des chercheurs spécialisés en reconnaissance informatique de l'écriture réutilisent ces données pour alimenter leurs travaux.

En quelques chiffres

- 10 175 sections numérisées en 10 jours
- 8 000 contributeurs citoyens
- 7 millions de revenus annexes déclarés par les parlementaires
- 3 000 collaborateurs parlementaires recensés



Numérisons les intérêts des parlementaires

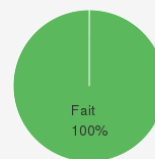
Depuis la promulgation de la [loi sur la transparence de la vie publique](#), les parlementaires doivent déclarer leurs intérêts à la [Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique](#) en charge de les contrôler et de les rendre publics afin que chaque citoyen puisse évaluer les possibles risques de conflits d'intérêts de ses représentants. Activités annexes, rémunérations extérieures, autres mandats, noms et activités des collaborateurs... Autant d'informations nécessaires pour appréhender le travail parlementaire dans son contexte qui deviennent désormais publiques pour nos 925 parlementaires.

Afin de permettre au plus grand nombre de prendre connaissance de leur contenu, la loi prévoit que les déclarations d'intérêts soient mises à disposition du citoyen en Open Data. Si la [Haute Autorité pour la Transparence met à disposition un jeu de données](#) recensant les élus et les déclarations qu'elle contrôle, les informations contenues dans les déclarations d'intérêts ne sont en revanche pas à proprement parler en [Open Data](#) : elles n'ont pu être publiées par la HATVP que scannées sous la forme de PDF images rendant l'exploitation de ces informations malaisée au vu du grand nombre d'informations mises en ligne.

Afin de réaliser effectivement le [souhait du législateur](#) et permettre la réutilisation par tous des informations qu'elle contiennent en Open Data, [Regards Citoyens](#) ouvre cette plateforme collaborative invitant tout un chacun à participer à l'effort de numérisation de ces informations d'importance démocratique cruciale.

[Participer à la numérisation »](#)

Statistiques



Top des contributeurs

1. [Duncan](#) (1033)
2. [Yepok](#) (918)
3. [cquest](#) (825)
4. [sylvainl](#) (770)
5. [XX](#) (665)

[Consulter le top 50](#)

Un total de 11 095 éléments à numériser
7924 citoyens ont déjà contribué au total 86 239 fois

La numérisation est terminée : les 11 095 extraits de déclarations ont été saisis en moins d'une semaine par près de 8 000 personnes.

Déclaration de Laurence Cohen

Partie 11 / 12

Activités conservées

10° Les activités professionnelles ou d'intérêt général, même non rémunérées, que le membre du Parlement envisage de conserver :

Identification de l'employeur ou de la structure sociale d'emploi	Description et modalités d'exercice de l'activité professionnelle	Rémunérations, indemnités ou gratifications perçues
Orthophoniste exerçant en libérale	exercice libérale	(si ou se réfère à l'exercice 2012 voir p2/7 paragraphe n°1)

11° Observations.

Saisir les informations

Merci de saisir ci-dessous une ligne par activité conservée déclarée par le parlementaire.

Pour supprimer une ligne, cliquez sur le bouton « ✕ » de la ligne correspondante.

Si le parlementaire n'a rien saisi ou a indiqué « Néant », cliquez sur le bouton « Valider le formulaire vide ».

Identification de l'employeur ou de la structure sociale d'emploi

Employeur n°1

Description et modalités d'exercice de l'activité professionnelle

Description n°1

Rémunérations, indemnités ou gratifications perçues

Rémunération n°1



Employeur n°2

Description n°2

Rémunération n°2

[Signaler un problème ▼](#)[Valider le formulaire vide ►](#)[Changer de déclaration](#)

Si vous avez le sentiment que nous avons mal détecté cette partie ou qu'il manque des informations, merci de nous l'indiquer en cliquant sur « Signaler un problème », nous vous proposerons un autre extrait de déclaration à saisir.

Un doute ou une question ? cliquez ici pour lire les Questions Fréquentes.

Questions fréquentes

Comment ça fonctionne ?

À chaque fois qu'une page est chargée, un extrait de formulaire non encore numérisé vous est proposé à la numérisation. S'il est illisible, incomplet ou que le scan ne semble pas correspondre ou bien découpé, signalez-le avec l'une des options du bouton rouge en bas de l'interface de saisie.

Comment validez-vous les numérisations ?

Chaque extrait de formulaire est considéré valide et cesse d'être proposé à la numérisation uniquement lorsqu'il a été saisi à l'identique par trois utilisateurs différents (exception faite de modifications mineures type majuscules, accents ou ponctuation).

Oups, je me suis trompé et j'ai validé un formulaire contenant une erreur...

Ce n'est pas grave, la multiple validation rend très improbable que vous soyez 3 utilisateurs différents à avoir commis exactement la même erreur, elle ne sera donc pas prise en compte.

Il y a des fautes d'orthographe dans le texte écrit, je les corrige ?

Non :) À moins d'une faute tellement évidente que tous les utilisateurs la corrigent naturellement, pour assurer aux multiples contributions de pouvoir se valider, il est préférable de saisir le texte tel qu'il a été écrit par le parlementaire.

Autres projets réalisés

Décembre 2009 - Septembre 2014

Étude sur le redécoupage électoral

Évaluation de l'impact politique de la réforme de la carte législative de 2010. regardscitoyens.org/redecoupage/

Gazouillons depuis l'hémicycle

Suivi en direct depuis les tribunes via twitter de l'intégralité des débats parlementaires relatifs à plusieurs textes. regardscitoyens.org/gazouillis-de-lhemicycle/

Libérons les bureaux de vote

Géolocalisation collaborative des adresses des bureaux de vote français à partir de documents préfectoraux. regardscitoyens.org/geolocalisons-les-bureaux-de-vote/

Live Open Data des Élections 2012

Numérisation en Open Data des données fournies par le ministère de l'intérieur en papier et visualisations. regardscitoyens.org/category/live-open-data/

NosDonnées.fr

Un catalogue Open Data ouvert à tous permettant le référencement des données publiques librement réutilisables. NosDonnees.fr/

Réserve parlementaire

Publication en Open Data des données publiées sous des formats inexploitable par l'administration. regardscitoyens.org/category/reserve-parlementaire/

Simplifions la loi 2.0

Mise en débat de projets de loi agrémentés de liens automatisés vers les lois modifiées sur Légifrance. regardscitoyens.org/simplifions-la-loi/